

Procès-verbal de la réunion supplémentaire du CRP de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne tenue le mercredi 26 novembre 2014 à 19h00 au centre communautaire d'Inkerman.

Étaient présents :

Jean-Claude Doiron
Réginald Paulin
Gaston Paulin
Edmond Beattie
Jean-Paul Robichaud
Line Thériault
Odette Robichaud

Benjamin Kocyla, CSRPA
Louise Robichaud, CSRPA
Michel-Richard Basque, CSRPA

Le président du comité, Monsieur Jean-Claude Doiron, a appelé la réunion à l'ordre à 19h00.

CRP14 – 137

A- Adoption de l'ordre du jour

Après vérification, Monsieur Gaston Paulin, appuyé de Madame Odette Robichaud, a proposé l'adoption de l'ordre du jour tel que distribué

Adopté à l'unanimité

CRP14 - 138

B- Téléphones cellulaires

Le président du comité a avisé les membres et les personnes du public de fermer ou de mettre en mode vibration leur téléphone cellulaire et ce, pour la durée de la réunion.

CRP14 - 139

C- Conflits d'intérêts

Le président du comité a avisé les membres de bien vouloir se retirer de la salle de réunion s'ils se retrouvaient en situation de conflits d'intérêts.

CRP14 - 140

D- Avis du CRP – modification à l'arrêté de zonage / ville de Shippagan (permettre l'aménagement d'un lave-auto dans un bâtiment accessoire en zone RB - 165, boulevard J.-D. Gauthier)

Le directeur de la planification, Monsieur Benjamin Kocyla, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage / CRP14 - 140 ».

Il explique que la demande est de permettre un lave-auto à la main dans un bâtiment accessoire (garage) pour un usage secondaire à une habitation unifamiliale et que le lave-auto est déjà en activité mais sans autorisation (non-conforme). L'agrandissement et l'enseigne ont été aménagés sans permis.

Monsieur Jasmin Haché était présent afin de fournir des explications sur le projet. Il apporte des précisions sur l'évacuation des déchets dû au nettoyage des autos suite à une question de Monsieur Benjamin Kocyla.

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite à la présentation, Monsieur Réginald Paulin demande pourquoi le boulevard est zoné commercial alors que la propriété à l'étude est zonée résidentielle. Monsieur Benjamin Kocyla a expliqué les différentes zones commerciales.

Monsieur Jean-Paul Robichaud a demandé au client quel pourrait être le nombre d'automobiles à nettoyer dans une journée. Monsieur Jasmin Haché pense avoir environ 3 clients par jour.

Monsieur Jean-Claude Doiron a demandé au client des précisions sur l'évacuation des eaux usées, ainsi que le nombre d'employés qui travailleraient dans ce commerce. Monsieur Jasmin Haché précise que les eaux sont évacuées sur le terrain et non dans les égouts et qu'il sera le seul employé du lave-auto. Monsieur Benjamin Kocyla informe de la nécessité de brancher les égouts afin d'évacuer convenablement des eaux usées.

Des discussions sur les pollutions par la poussière et le bruit pouvant nuire au voisinage ont eu lieu. Monsieur Haché précise que les portes du lave-auto seront fermées.

Monsieur Gaston Paulin demande des précisions sur l'encadrement de ces aménagements intégrés et sur les recommandations. Monsieur Benjamin Kocyla a expliqué qu'il y a deux façons d'encadrer l'usage : soit faire un règlement juste pour la propriété ou soit ouvrir la porte à ces activités en zone commerciale seulement.

Après discussion et vérification de l'analyse, Monsieur Jean-Paul Robichaud, appuyé de Madame Odette Robichaud, a proposé au CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique d'agrandir la zone commerciale, et de permettre le lave-auto comme activité professionnelle à domicile en zone commerciale

Adopté à l'unanimité

Monsieur Haché a quitté la salle

CRP14 – 141

E- Avis du CRP – modification à l'arrêté de zonage / ville de Grand Tracadie-Sheila (permettre l'aménagement d'un lave-auto en zone M – 4123, rue Principale)

Le directeur de la planification, Monsieur Benjamin Kocyla, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage / CRP14 - 141 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite à la présentation, Monsieur Edmond Beattie a demandé si l'enseigne sera enlevée. Monsieur Kocyla a précisé que cette dernière devra sûrement être modifiée.

Après discussion et vérification de l'analyse, Monsieur Réginald Paulin, appuyé de Madame Line Thériault, a proposé au CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique, telle que décrite dans le rapport de modification au zonage présenté

Adopté à l'unanimité

CRP14 – 142

F- Avis du CRP – modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage / ville de Caraquet (agrandir la zone résidentielle à même une zone naturelle et permettre un jardin communautaire)

Le directeur de la planification, Monsieur Benjamin Kocyla, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage / CRP14 - 142 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite à la présentation, Monsieur Réginald Paulin a demandé des précisions sur les jardins communautaires et l'encadrement de ces derniers. Monsieur Benjamin Kocyla précise qu'il serait sûrement préférable d'étudier les demandes au cas par cas dans un premier temps afin de se constituer une expérience par rapport à cet usage.

Après discussion et vérification de l'analyse, Monsieur Gaston Paulin, appuyé de Monsieur Edmond Beattie, a proposé au CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique, telle que décrite dans le rapport de modification au plan et au zonage présenté et d'étudier chaque demande de jardin communautaire au cas par cas

Adopté à l'unanimité

CRP14 – 143

G- Avis du CRP - modification à l'arrêté de zonage / village de St-Isidore (permettre la vente de véhicules en zone M1- boulevard des Fondateurs)

Le directeur de la planification, Monsieur Benjamin Kocyla, a présenté la demande soumise au CRP. Pour tous les détails, se référer au document intitulé « Rapport de modification au zonage / CRP14 - 143 ».

DISCUSSIONS ET RECOMMANDATION DU CRP

Suite à une question de Monsieur Edmond Beattie, Monsieur Kocyla apporte des précisions sur la localisation actuelle du commerce. Monsieur Kocyla précise que la demande est pour déménager son commerce afin de bénéficier de l'achalandage du boulevard des Fondateurs du village de St-Isidore.

Après discussion et vérification de l'analyse, Monsieur Réginald Paulin, appuyé de Madame Line Thériault, a proposé au CRP de suivre la recommandation de l'équipe technique, telle que décrite dans le rapport de modification au zonage présenté

Adopté à l'unanimité

CRP14 -144

H- Autres :

Aucun autre point ne fut ajouté à l'ordre du jour.

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été épuisés, le président du comité a prononcé la clôture de la réunion à 19h55.

/nc



Jean-Claude Doiron
Président



Natacha Cormier
Secrétaire